

LE CANADA

Journal Quotidien du soir

LA VALLEE DE L'OTTAWA

Journal Hebdomadaire à 16 pages

BUREAUX 414 et 416 Rue Sussex

OTTAWA, ONT.

Mardi 30 Juin 1891

ECHOS DU JOUR

Demain, fête de la Confédération Le CANADA de paraitra pas.

Deux manufactures de viros de l'Ohio viennent de suspendre leurs opérations.

On ne croit pas que la chambre siège demain.

M. Channery Dewey est candidat au poste de gouverneur de l'Etat de New-York.

M. Chapleau est suffisamment guéri pour pouvoir marcher à l'aide d'une béquille.

On vient de découvrir à Chicago, trente squelettes humains dans une glacière. Cette découverte a causé beaucoup d'émoi.

Le prince George de Grèce voyage aux Etats-Unis sous le nom de comte Fokstor; il était hier à Chicago.

I n'est guère probable que le Sultan consente à ce que les juifs établis en leur résidence en Palestine.

Charles Bremer récite \$19,500 au gouvernement pour dommages causés par le vol de ses fourrures et emprisonnement comme rebelle.

La première fois que Sir John Macdonald s'est porté candidat à Kingston en 1844, son adversaire était l'ancien député de cette ville M. A. Manahan.

M. Gladstone était assez bien hier pour faire une courte marche à pied. Il est à Lowestoft, digne de Colman le célèbre fabricant de moutarde.

Les dernières dépêches de Winnipeg nous apprennent que, la maladie de Mgr Taché a pris une tournure très sérieuse et qu'il ne peut vivre que quel que mois.

Une bataille à coups de pistolet a eu lieu hier soir, sur la terrasse à Québec, entre un capitaine Kane et un nommé Storey. Personne n'a été blessé.

M. C. audio Janet, l'éminent confrencier français, doit visiter prochainement le Canada, en route pour le Texas où son fils est incarcéré dans un ranch.

Les dernières dépêches reçues à Washington de Hayl annoncent que le président Hpyolite est devenu très impopulaire et qu'il court le risque d'être assassiné.

On croit que les Knights of Labor des Etats-Unis, présent en conférence à Columbus, proposent un plan de campagne pour les prochaines élections présidentielles.

Les députés pro immitaires sont évéés par M. Simard, député de Charlevoix, dans la contestation de son élection, outéé à juments devant le juge Gagnon. Le jugement sera rendu sous peu.

Les journaux de Rome disent que la déclaration de M. de Rudini, faite samedi à la chambre, est considérée comme voulant dire que le renouvellement de la triple alliance est un fait accompli.

L'eau de la rivière Missouri monte avec une telle rapidité que l'on craint une inondation. Une dépêche de Kansas City nous apprend que les habitants de cette région des Etats-Unis sont très alarmés.

Des montres mécaniques que les patrons ont achetées aux Etats-Unis durant la dernière éve sont arrivées à Québec. On en a essayé une chez M. Poley et on dit qu'elle a une marche de ces montres on fait qu'on caisses de chaussettes par partie.

M. Napoléon Noy fait partie de la commission française à l'exposition de Chicago. M. Prout, commissaire des beaux-arts, dit que la décision prise par les directeurs de l'exposition de payer le fret sur les objets d'art, assurés des envois importants et apéridés.

Le correspondant du News à Rome apprend des meilleures sources que le marquis de Rudini désire se retirer de la triple alliance; mais que voyant l'Angleterre se porter pour ce candidat, il n'a pas voulu isoler l'Italie en refusant de renouveler le traité de la triple alliance.

Les actionnaires anglais de C. P. R. et de G. T. R., font des efforts pour obtenir un rapprochement entre les deux bureaux d'administration. Une assemblée à été effectuée hier dernièrement à Londres, mais le résultat a été nul, les efforts n'ont cependant pas cessé.

La recette de la Kermesse s'élève à \$2,845. Ce résultat est extrêmement surprenant, vu la rareté générale de l'argent et la stagnation des affaires. Les organisateurs ont certainement droit aux remerciements des amis des orphelins pour le succès qu'ils ont obtenu. Le Rev. M. Deguire a été infatigable.

À l'invitation du cardinal Richard, archevêque de Paris, plusieurs membres éminents de l'épiscopat de France se sont réunis pour faire opposition à la manière de voir du cardinal Lavergne qui engage le clergé français à se rallier à la République. Ces évêques font actuellement un nouveau parti, appelé l'Union de la France chrétienne. Le comité d'organisation comprend plusieurs sénateurs et députés monarcharques.

L'élément de cette nouvelle union est purement monarcharque; néanmoins le but de cette union sera seulement de demander la réforme des lois scolaires en ce qui concerne l'enseignement religieux dans les écoles et l'abolition de la loi qui interdit les séminaristes au service militaire actif pendant un certain temps. Le comité cherche à entraîner les protestants à faire partie de l'union, bien que son esprit dominant soit catholique.

LA RAISON DU SUCCES FINAL

Combien de fois ne pose-t-on pas cette question: Quelle est la cause de la pauvreté? Les uns répondent: "C'est l'ignorance et l'incapacité," les autres: "C'est le manque de décision et d'énergie." Pour la majorité des jeunes gens qui n'arrivent pas, ces réponses sont exactes. Si un jeune homme arrive à prendre une position convenable, soit par son mérite ou par d'autres moyens, il est d'abord obligé de se fixer un but, de se donner une direction, de persévérer, de travailler avec la persévérance, du travail et une certaine mesure d'intelligence à déployer, il arrivera graduellement au sommet de l'échelle à son tour. Mais si par malheur, il prête une oreille trop complaisante à ceux qui lui parlent de fortune rapide, faite ailleurs, c'est en fait de lui. D'abord il perd le goût de son occupation actuelle et il ira se lancer dans le domaine de la spéculation. Mais si par malheur, il prête une oreille trop complaisante à ceux qui lui parlent de fortune rapide, faite ailleurs, c'est en fait de lui. D'abord il perd le goût de son occupation actuelle et il ira se lancer dans le domaine de la spéculation. Mais si par malheur, il prête une oreille trop complaisante à ceux qui lui parlent de fortune rapide, faite ailleurs, c'est en fait de lui. D'abord il perd le goût de son occupation actuelle et il ira se lancer dans le domaine de la spéculation.

Loterie de la Louisiane

Les troubles du Chili

Guillaume à Londres

Une visite chez les russes

Journalistes contre journalistes

SALISBURY, BISMARCK, CRISPI

La retraite de Caprivi

Les grèves à Paris

NOUVELLES DE PARTOUT

(Service spécial de dépêches télégraphiques)

GUILLAUME A LONDRES

(De notre correspondant particulier)

LONDRES, 29 juin.—Le nombre de demandes d'audience adressées à l'empereur Guillaume, soit par des Anglais, soit par des Allemands, a été de 100. Les demandes ont été reçues par le souverain pendant son séjour en Angleterre, depuis déjà plusieurs semaines. On affirme positivement que les ambassadeurs, qu'en dehors des membres du corps diplomatique et des personnes officielles appartenant à la cour de Saint-James, Guillaume n'a vu aucune personne.

Il y a, paraît-il, des inventeurs anglais d'engins de guerre qui, désapprouvés de se faire comprendre par les fonctionnaires du War Office, se seraient fait fabriquer de certaines lettres inventées à l'empereur d'Allemagne dans l'espoir d'être mieux accueillis ou du moins d'être écoutés.

Ceux là, comme les autres seront évincés. Guillaume II veut, dit-on, que les inventions de guerre soient soumises à son approbation avant d'être mises en œuvre.

Les diplomates comptent, eux, avoir leurs grandes et petites entrées auprès de l'empereur; mais comme lord Salisbury, sans doute, ne sera pas admis à l'honneur de leur accompagner, ils se préparent à se faire entendre par d'autres voies.

Le cabinet de Londres espère aujourd'hui, d'être d'annoncer prochainement à la presse les conditions d'un accord pacifique de telle nature que le commerce et l'industrie de l'Angleterre, très inquiète et très déprimée en ce moment, puissent relever d'une crise qui est à peine terminée et d'un marasme qui est fatal à la prospérité de la Grande-Bretagne.

Cela sera, dit-on, le résultat de la conférence diplomatique que le gouvernement anglais des tranches qu'il ressent à la seule pensée que quelques aménagements étrangers pourraient avoir l'air de faire des "marchés" hostiles pendant que Guillaume II sera à l'hôte de la Reine.

SALISBURY, BISMARCK, CRISPI

LONDRES, 30 juin.—On prétend à la Chambre des Communes que M. de Bismarck a eu une passion pour le jeu. On dit qu'il lui a été adressé par M. Crispien sur des négociations secrètes entre l'Angleterre et l'Italie et qu'il est très probable qu'il permettra à ses journaux de publier des indiscrétions à cet égard. On s'attend de cette éventualité dans les cercles politiques de Londres d'autant plus que les journaux n'ayant aucun caractère officiel sont la propriété exclusive de l'ex-chambelier, lequel dans sa rancune envers le général de Caprivi, n'a rien de mieux à faire que de divulguer les secrets de la diplomatie.

UN FRA DIAVOLO

BUDAPEST, 30 juin.—M. Eszaki, un des otages des brigands de Tcherkessie, qui est relâché pour avoir négocié sa rançon de 200,000 francs, vient d'arriver ici.

Il raconte que le chef des brigands est un nommé Athanasie, jeune homme de trente-cinq ans, beau garçon à l'air intelligent, portant une coiffure moite européenne, monté sur un cheval et accompagné de plusieurs hommes qui ont l'air de soldats et de soldats.

Les officiers du Maréchal, du Maréchal de Bismarck, de l'empereur Guillaume II, ont visité l'exposition française à Moscou, où deux amiraux russes leur feront les honneurs de la seconde capitale de l'Asie.

UNE VISITE CHEZ LES RUSSES

SAINTE-PETERSBOURG, 30 juin.—L'escadre française qui, sous les ordres du vice-amiral Gervais, arriva à Constantinople à la fin du mois de juillet, y sera reçue en grande solennité par l'empereur et la cour. La France sera représentée non par le nouvel ambassadeur, le comte de Montebello, mais par M. de Laboulaye, qui profitera de cette occasion pour aller à l'empereur ses lettres de rappel.

Les officiers du Maréchal, du Maréchal de Bismarck, de l'empereur Guillaume II, ont visité l'exposition française à Moscou, où deux amiraux russes leur feront les honneurs de la seconde capitale de l'Asie.

LANGLETERRE ET LA FRANCE

LONDRES, 30 juin.—On raconte que lord Salisbury a donné à M. Waddington les assurances les plus formelles de son désir de continuer les relations les plus amicales avec la France.

Le premier ministre anglais a persisté dans sa déclaration qu'il n'y avait aucun engagement de la part du gouvernement britannique avec l'Italie, mais il a aussi entendu que l'Angleterre ne se permettrait pas de laisser l'Italie se débarrasser de la Méditerranée.

RELATIONS COMMERCIALES

BRUXELLES, 30 juin.—Le prince de Chimay, ministre des affaires étrangères, qui a passé quelques jours à Paris, a eu, par ses entretiens avec M. Ribot au sujet des futures relations commerciales que le nouveau tarif douanier français créera entre la France et la Belgique, M. Ribot, ministre des affaires étrangères, assisté à ces entretiens.

LA RETRAITE DE CAPRIVI

BERLIN, 30 juin.—L'éventualité de la retraite de général Caprivi est envisagée très sérieusement dans les cercles parlementaires et déjà plusieurs journaux s'en font l'écho. Le chancelier, consulté par plusieurs de ses amis sur la retraite de ce ministre, ne les a pas démentis et s'est contenté de dire au député de Mirbach: "J'aurais été fou si jamais je m'étais imaginé qu'en prenant la charge de la retraite de Caprivi, le prince de Bismarck." Ce propos, qui est colporté partout, est vivement commenté.

JOURNALISTES CONTRE JOURNALISTES

PARIS, 30 juin.—La cour d'assises de la Seine vient de statuer sur un procès en diffamation qui a fait sensation dans la presse parisienne. Il y a quelques temps M. Portalis, député et directeur du XIXe Siècle, a commencé dans son journal une campagne contre le Petit Journal, qu'il a accusé de prêter son énorme publicité à des affaires véreuses. Il a ajouté que M. Marconi, directeur du Petit Journal, avait en outre l'entreprise de la fourniture du papier et de l'impression du journal, et qu'il avait passé des contrats entiers avec le Petit Journal, sans bien comprendre le but de ces attaques, mais en un général qu'elles étaient le résultat d'une entente entre M. Portalis et M. Dupuy, directeur du Petit Journal, et que ce journal tire 600,000 numéros par jour et qu'il est le rival le plus dangereux du Petit Journal.

Les choses cependant ne seraient restées là, si, tout à coup, n'était entré en scène M. Charles Laurent, directeur du Jour, qui a attaqué M. Portalis avec la plus grande violence. M. Portalis a de nombreux ennemis dans la presse et il a été plusieurs fois toujours en pareil circonstance, il se sont tous mis contre lui, et quelques-uns l'ont même accusé de chantage. M. Portalis a répondu à ces attaques par une campagne acharnée contre le directeur du Jour, et l'a accusé, entre autres choses, d'avoir reçu des pots de vin pour avoir appuyé certaines affaires au conseil municipal de Paris, dont il fait partie. C'est à la suite de ces accusations que M. Charles Laurent a intenté un procès en diffamation au XIXe Siècle.

A l'audience, M. Leon Renault, sous-secrétaire d'Etat, a plaidé pour M. Charles Laurent, et il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se faisait dans tous les journaux de Paris. A l'appui de son dire, il a donné lecture d'une lettre de M. Hebrard, directeur du Temps, et a terminé en demandant au jury de punir le calomniateur de son client.

M. Ferras, avocat de M. Portalis, a fort malmené M. Laurent et a cité plusieurs affaires de chantage auxquelles le Jour aurait été mêlé. Il a soutenu que le directeur du Jour n'avait pas reçu de pots de vin, mais avait simplement passé un contrat de publicité pour lequel certains articles lui avaient été versés, ce qui se